

# DEUXIEME CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES EN CHARGE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

## COMMUNIQUE FINAL

La deuxième Conférence Extraordinaire des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue à Libreville, en République Gabonaise, le 30 septembre 2004 sur convocation de son Président en exercice, Son Excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature.

Elle a été précédée, du 28 au 29 septembre 2004, par la réunion des Experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux de la Conférence : Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo et Tchad.

Ont également pris part aux travaux, les organismes ci-après : FAO, GTZ, UE, OIBT, OAB, WCS, WWF, ADIE, OCFSA, RAPAC, CEEAC, Coopération Française, Agence Française de Développement, IFIA.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par le discours d'ouverture prononcé par le Président en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence Monsieur Emile DOUMBA.

Les travaux à huis clos ont débuté par la mise en place du bureau constitué comme suit :

- Président : Gabon
- Premier Vice-président : Guinée Equatoriale
- Deuxième Vice-président : Centrafrique
- Rapporteur : République Démocratique du Congo
- Membres : Cameroun, Congo, Tchad
- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Après la mise en place du Bureau, les Ministres ont auditionné le rapport de la commission des Experts avant d'adopter l'ordre du jour.

Ainsi, les Ministres ont eu à examiner successivement les dossiers suivants :

- le Traité de la COMIFAC ;
- les statuts de l'ADIE ;
- l'Accord de coopération de la TRIDOM ;
- le mécanisme de financement sous-régional ;
- le programme d'activités de la COMIFAC ;
- le budget prévisionnel de la COMIFAC ;
- le bilan financier 2002 – 2004 de la COMIFAC ;
- les Principes directeurs de cogestion des programmes en Afrique Centrale ;
- le lieu et la date de la prochaine session ordinaire de la COMIFAC ;
- Divers.

Le huis clos des Ministres a abouti aux principales résolutions suivantes :

1. En ce qui concerne le traité de la COMIFAC, la Conférence a décidé d'aménager l'appellation de l'organisation qui devient désormais « Commission des Forêts d'Afrique Centrale », en sigle « COMIFAC ».
2. Par ailleurs, les Ministres ont adopté :
  - le projet de Traité sur la Commission des Forêts d'Afrique Centrale,
  - les Statuts de l'ADIE ;
  - l'Accord de coopération relatif à la mise en place de la Tri-nationale Dja, Odzala et Minkébé (TRIDOM) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon.
3. S'agissant du mécanisme de financement sous-régional, la Conférence a approuvé le principe d'un mécanisme de financement basé sur le prélèvement d'un taux sur les recettes de tous les produits forestiers et fauniques exportés, en concertation avec les Ministères en charge des finances, pour le fonctionnement de la COMIFAC et des autres initiatives sous-régionales et régionales partenaires. Toutefois, les Ministres donnent mandat au Secrétariat Exécutif pour diligenter la réalisation d'une étude devant déterminer ce taux.

4. Le programme d'activités biennal (2005-2006) de la COMIFAC a été également adopté par la conférence. Les Ministres ont cependant demandé que tout soit mis en œuvre pour mobiliser les fonds afin de financer le plan de convergence.
5. Pour le budget prévisionnel biennal (2005-2006) de la COMIFAC, il a été approuvé par les Ministres moyennant toutefois quelques amendements. Il en a été de même pour le budget de l'ADIE.
6. La Conférence a pris acte des principes directeurs de cogestion des programmes du plan de convergence de la COMIFAC. Elle a demandé au Secrétariat Exécutif de coordonner une étude approfondie qui intègre les règles applicables de bonne conduite et développer un cadre de partenariat pour l'élaboration, l'approbation, l'exécution, le suivi-évaluation des programmes avec les critères et indicateurs.
7. S'agissant du lieu et de la date de la prochaine réunion ordinaire, la Conférence a décidé que celle-ci se tiendra à Malabo en Guinée Equatoriale, en juillet 2006

Fait à Libreville, le 30 septembre 2004.

La Conférence des Ministres